

300 : la règle spartiate ne prévaut pas en Belgique

Geplaatst op maandag 27 augustus 2012 | 



Après avoir suspendu les inscriptions en logopédie, Marie Haps (implantation de la Haute Ecole Léonard de Vinci) a décidé de rouvrir les inscriptions, ce lundi. La Haute Ecole s'engage à inscrire jusqu'à 300 étudiants, par ordre d'arrivée des dossiers. Pourquoi 300 ? Car la plus grande salle de cours ne contient que 300 places. Marie Haps dit respecter le décret. La Fédération des Etudiants Francophones et le Conseil des Etudiants de la Haute Ecole Léonard de Vinci rappellent pourtant qu'il est illégal de refuser des étudiants pour manque de places.

Marie Haps n'est pas la seule implantation à connaître un surplus d'étudiants non-résidents inscrits en logopédie, cette année. Les quatre autres établissements dispensant une formation de logopédie en Fédération Wallonie-Bruxelles se sont tournés vers la recherche d'une solution pratique : de nouveaux locaux et faire appel à des professeurs supplémentaires.

La situation a)uelle est due au refinancement insuffisant – 300 000€ pour cinq Hautes Ecoles- décidé par le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt. Chaque haute école dispensant logopédie reçoit donc 60 000€. Cela suffit à peine pour embaucher une personne supplémentaire par établissement. Alors, comment envisager, avec si peu de moyens, de pallier le manque de matériel, de locaux, d'encadrement relatif à cette augmentation du nombre d'étudiants ? Marie Haps n'est pas responsable de la situation actuelle. Elle paie les pots cassés par le ministre. Jean-Claude Marcourt doit débloquer rapidement un budget complémentaire pour cette filière ! Il est inconcevable que des étudiants belges, désireux d'étudier dans la Haute Ecole de leur choix, soient refusés à l'entrée.

Par ailleurs, comment ne pas souligner que la situation a)uelle aurait pu être évitée si le ministre avait pris en main plus tôt le dossier des étudiants non-résidents. D'autres filières, telle qu'audiologie, sont également touchées par l'afflux massif d'étudiants étrangers. Le problème n'est donc pas neuf. Quant à la solution, elle, semble tarder. Le Ministre

promet un nouveau décret non-résidents, incluant la logopédie, d'ici la rentrée 2013. Il serait aussi bon qu'il anticipe d'autres problèmes récurrents notamment en refinançant tout l'enseignement supérieur à hauteur de ses besoins.

Enfin, nous invitons les étudiants refusés, sur le motif de manque de places, à prendre contact au plus vite avec le service d'aide juridique de la FEF (assistant@juriteam.be) afin d'introduire un recours collectif, à partir du 4 septembre.